DQ21.1

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 31 mars 2011

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions de la commission du BAPE du 29 mars 2011 - projet de parc éolien Saint-Valentin (3211-12-157)

Madame,

Comme demandé par courrier électronique le 29 mars 2011 (document DQ21), voici nos réponses aux questions de la commission du BAPE au sujet du projet de parc éolien Saint-Valentin,

1. Quelles sont les ressources à la disposition des citoyens qui nécessiteraient une assistance psychosociale?

Les citoyens ayant des demandes d'assistance psychosociale, sur une base individuelle, peuvent s'adresser à l'accueil du CLSC de la Vallée-des-Forts, situé au 978, boul. du Séminaire Nord à Saint-Jean-sur-Richelieu (tél. : 450 358-2572). Le CLSC offre des services psychosociaux généraux s'adressant aux adultes, aux adolescents et aux enfants.

Par contre, s'il s'agit de besoins de groupes requérant une intervention sur mesure, une demande doit être adressée à la directrice des services généraux du Centre de Santé et Services sociaux Haut-Richelieu-Rouville. Celui-ci est situé à la même adresse que le CLSC de la Vallée-des-Forts.

2. Le MSSS a estimé le bruit émergent du parc éolien projeté (PR6, Avis 10, p. 2). La commission souhaite obtenir les résultats détaillés obtenus et la méthode utilisée.

L'initiateur du projet estimait que le bruit émergent dû aux éoliennes serait négligeable et sous le seuil de 1 dB(A). Il a illustré ses propos en additionnant au niveau LA_{eq 24 heures} une contribution de 35 dB(A) provenant des éoliennes, ce qui conduisait à une augmentation des niveaux sonores de 0,3 dB(A).

Nous avons remis en question cette façon de procéder. En effet, nous avons considéré que l'utilisation du LA_{eq 24 heures} était inappropriée. Cet indice représente un niveau équivalent journalier. Or, le milieu d'accueil peut être, à certains endroits et par moments très calme, particulièrement la nuit. Cet aspect n'est pas pris en compte lorsque l'on calcule l'émergence sonore en utilisant le LA_{eq 24 heures}.

... 2

Nous avons cherché à avoir une représentation du pire scénario. Ce type de scénario pourrait représenter une situation de vent porteur à la hauteur de la nacelle et de vent plus faible à la hauteur du sol. Nous avons donc additionné au LA_{eq 1h} minimum une contribution de 40 dB(A) de la part des éoliennes. Nous avons également effectué des calculs en considérant les LA_{eq 1h} moyens et une contribution des éoliennes de 35 dB(A). Notons que nous n'avons pas basé ces scénarios sur des standards reconnus, mais les avons plutôt utilisés dans un but de comparaison.

Les résultats obtenus nous indiquent qu'il est possible que le bruit des éoliennes soit suffisamment émergent, par moments, pour être perçu. En ce qui concerne les calculs comme tels, vous trouverez nos résultats dans le tableau ci-dessous :

Point de mesure	Bruit initial (dBA)*	Contribution des éoliennes (dBA)	Bruit résultant**	Émergence***
SVA-P1 LA _{eq 1h} minimum	34.2	40	41.0	6.8
SVA-P2 LAeq 1h minimum	50.0	40	50.4	0.4
SVA-P3 LAeq 1h minimum	41.6	40	43.9	2.3
SVA-P7 LAeq 1h minimum	37.4	40	41.9	4.5
SVA-P1 LAeq 1h minimum	34.2	35	37.6	3.4
SVA-P2 LAeq 1h minimum	50.0	35	50.1	0.1
SVA-P3 LA _{eq 1h} minimum	41.6	35	42.5	0.9
SVA-P7 LA _{eq 1h} minimum	37.4	35	39.4	2.0
SVA-P1 LA _{eq 1h} moyen	45.1	40	46.3	1.2
SVA-P2 LA _{eq 1h} moyen	54.5	40	54.7	0.2
SVA-P3 LA _{eq 1h} moyen	43.9	40	45.4	1.5
SVA-P7 LA _{eq 1h} moyen	49.1	40	49.6	0.5
SVA-P1 LA _{eq 1h} moyen	45.1	35	45.5	0.4
SVA-P2 LA _{eq 1h} moyen	54.5	35	54.5	0.0
SVA-P3 LA _{eq 1h} moyen	43.9	35	44.4	0.5
SVA-P7 LA _{eq tin} moyen	49.1	35	49.3	0.2

^{*} Tiré de l'annexe K du volume 3 de l'étude d'impact sur l'environnement.

Nous espérons que ces réponses seront à la satisfaction de la Commission. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes précisions ou questions supplémentaires.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Tardit M. Env.

Agente de planification, programmation et recherche

Santé environnementale

IT/nt

^{**} Addition en considérant une échelle logarithmique selon la formule : bruit résultant = 10 log (10^{A/10} + 10^{B/10}).

^{***} Différence entre le bruit initial et le bruit résultant.